

Le 30 mars 2006

Communiqué

**Autoroute de la Maurienne :
la SFTRF lance l'abonnement « Mobilité Maurienne »**



La SFTRF lance, à compter d'avril 2006, un nouveau produit d'abonnement sur son réseau autoroutier, destiné aux personnes se déplaçant régulièrement dans la vallée de la Maurienne, notamment dans le cadre des trajets domicile travail. Baptisé « Mobilité Maurienne », cette formule permet de bénéficier de réductions avantageuses sur un trajet prédéfini sur l'autoroute de la Maurienne, entre Modane et Aiton.

L'abonnement Mobilité Maurienne a été conçu pour tous les Mauriennais qui souhaitent bénéficier d'un tarif attractif sur l'autoroute de la Maurienne dans le cadre de leurs trajets quotidiens. En proposant la sécurité et le confort de l'autoroute, associés à une offre tarifaire avantageuse pour les habitants de la Vallée, la SFTRF souhaite ainsi amener une nouvelle clientèle de proximité à utiliser l'autoroute.

► **Mobilité Maurienne, la solution adaptée aux déplacements réguliers dans la Vallée de la Maurienne.**

Réservé aux véhicules légers, et disponible à compter du 3 avril 2006, l'abonnement « Mobilité Maurienne », moyennant le règlement d'un droit d'usage annuel défini en fonction de la portion du réseau autoroutier SFTRF emprunté prédéfini, permet de bénéficier de **30 % réduction sur un trajet prédéfini entre Modane et Aiton, quel que soit le sens du trajet effectué, et de 50 % de réduction sur ce même trajet au delà du quarante-deuxième passage.**

► **A titre d'exemple :**

Pour un trajet entre Saint-Michel de Maurienne (entrée ou sortie à la barrière de péage de Saint-Michel Amont) et Modane (entrée ou sortie au Freney) :

Prix d'un trajet au tarif normal : 1.50 €

Prix d'un trajet avec l'abonnement
Mobilité Maurienne (30% de réduction) : 1,05 €

Prix du trajet au delà du 42^e trajet avec l'abonnement
Mobilité Maurienne (50% de réduction) : 0,75 €

Si durant un mois un abonné effectue 25 aller-retour entre Saint-Michel de Maurienne et Modane, soit au total 50 trajets, il sera facturé 50,10 € à la fin du mois.

Ces mêmes trajets seraient facturés 75 € au tarif normal.

Le titulaire de l'abonnement Mobilité Maurienne bénéficie d'une carte magnétique à présenter lors du passage aux péages sur l'autoroute de la Maurienne. Cette carte magnétique permet également d'emprunter tout le réseau A43/Autoroute de la Maurienne, de Modane (Le Freney) à Aiton, aux conditions normales de tarif en vigueur à la date de son passage (sans réduction).

► **Un abonnement et un règlement simplifiés.**

Chaque mois, l'abonné reçoit une facture comportant le détail de ses trajets effectués sur l'autoroute de la Maurienne, le règlement intervenant par prélèvement automatique.

La souscription à « Mobilité Maurienne » peut se faire :

- par correspondance auprès de la SFTRF, après avoir demandé les documents nécessaires à la souscription. Le dossier pourra ensuite être envoyé par courrier à la SFTRF, qui adressera par retour la carte commandée, sous réserve d'un dossier complet.
- en se présentant aux points d'accueil clientèle du réseau SFTRF (situés à proximité de la barrière de Péage de Saint-Michel de Maurienne et sur la plateforme du tunnel à Modane), muni d'une pièce d'identité et d'un Relevé d'Identité Bancaire.
- en téléphonant au service commercial de la SFTRF (04 79 20 26 09) pour demander les documents nécessaires à la souscription.

En lançant l'abonnement « Mobilité Maurienne » la SFTRF souhaite contribuer à améliorer la fluidité de la circulation dans la Vallée de la Maurienne, ainsi que la sécurité des automobilistes, tout en préservant le cadre de vie des Mauriennais.